

*Travaux de la Chambre*

**Mme le Président:** Si le Règlement le permettait, j'autoriserais certainement le député à poser toutes ces questions, mais il appartient au ministre de décider s'il veut faire une déclaration. C'est sa prérogative. Même si la présidence le voulait, elle ne pourrait pas contraindre un ministre à faire une déclaration. Le député a fait son rappel au Règlement. C'est le privilège du ministre d'en tenir compte ou pas.

\* \* \*

## LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

**M. Nielsen:** Madame le Président, j'invoque le Règlement. Je voudrais poser une question au leader parlementaire du gouvernement à propos des travaux de la Chambre. Jeudi dernier, à la page 14896 du *hansard*, le leader parlementaire du gouvernement a déclaré que nous étudierions aujourd'hui le bill C-78, tendant à modifier le Code canadien du travail, que nous entreprendrions mardi le débat sur le bill C-93, tendant à modifier certaines lois fiscales et prévoyant d'autres sources de financement et, enfin, que la journée réservée à l'opposition, prévue pour vendredi dernier, le 12 février, serait reportée au «vendredi, la semaine prochaine», c'est-à-dire à vendredi prochain, le 19 février.

Le leader parlementaire du gouvernement peut-il nous dire s'il est survenu des changements depuis ou s'il en est prévu à propos de ces questions inscrites sur la liste de nos travaux pour cette semaine? En même temps, peut-il nous dire quels travaux sont prévus pour mercredi et jeudi prochains?

[Français]

**M. Pinard:** Madame le Président, en ce qui concerne les travaux de la Chambre pour aujourd'hui, je dirai à l'honorable député que nous étudierons le projet de loi C-78. Demain, ce sera l'étude du projet de loi qui permet au gouvernement d'emprunter une certaine somme d'argent. Je pense que le compte rendu officiel des *Débats* rapporte C-91, mais on m'informe que ce serait plutôt C-93. Alors, de toute façon, la description du projet de loi à être étudié a été bien faite la semaine dernière, et c'est le projet de loi visant le gouvernement à autoriser à emprunter une certaine somme d'argent qui sera étudié demain. Nous attendons, bien sûr, votre décision, et nous présumons qu'elle sera rendue en temps utile. Sinon, eh bien, nous aviserons en conséquence. Pour le reste de la semaine, nous entendons continuer l'étude du projet de loi C-93, et vendredi, à moins d'avis contraire, ce sera une journée réservée à l'opposition officielle.

[Traduction]

**M. Nielsen:** Madame le Président, on vous a certainement prévenue que conformément à l'avis inscrit au *Feuilleton* d'aujourd'hui et désignant vendredi prochain comme étant un jour réservé à l'opposition officielle, j'ai encore une fois déposé un avis de motion reprenant le libellé exact de l'avis déposé jeudi dernier. J'espère que cet avis sera publié dans le *Feuilleton* de demain. S'il n'y figure pas dans celui de ce matin, c'est

que, je le suppose, la décision de la présidence est encore à venir. J'espère que tous les députés ministériels et tous les députés néo-démocrates seront présents vendredi prochain, jour réservé à l'opposition officielle, pour voter sur la question.

[Français]

**M. Pinard:** Madame le Président, comme je viens de l'indiquer, à moins d'avis contraire, la journée de vendredi sera une journée réservée à l'opposition officielle. Maintenant, comme mon collègue exprime le vœu qu'il y ait le plus de députés possible présents, si cela peut l'accommoder, nous pouvons fixer cette journée à mercredi ou jeudi. Je verrai donc à l'aviser s'il y a lieu de changer la date de vendredi.

[Traduction]

**M. Broadbent:** Madame le Président, je voudrais dire au leader parlementaire du parti conservateur que si ses collègues parviennent à s'entendre et si nous pouvons savoir exactement à qui est réservé le jour de l'opposition, il ne sera pas difficile de faire venir les députés néo-démocrates.

Des voix: Oh, oh!

**M. Broadbent:** De toute évidence, le parti à ma droite n'a pas réussi à réunir tous ses députés pour garder le pouvoir. Voyons s'il aura autant de mal à les réunir pour renverser le gouvernement.

Des voix: Oh, oh!

M. Clark: Vous présentez-vous pour le Conseil des sciences?

\* \* \*

## RECOURS AU RÈGLEMENT

M. BROADBENT—LE NAUFRAGE DE LA PLATE-FORME «OCEAN RANGER»

**M. Edward Broadbent (Oshawa):** Madame le Président, j'invoque le Règlement au sujet d'un grave accident survenu au large de Terre-Neuve. Comme vous le savez, la Chambre peut consentir à l'unanimité à revenir à la période des questions pour qu'on réponde à une question posée par un député conservateur et un député néo-démocrate.

Si nous obtenons le consentement unanime de la Chambre, je voudrais que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) nous dise s'il va annoncer l'ouverture d'une enquête officielle cet après-midi et quel sera le mandat de la commission d'enquête. Plus précisément, si tel est le cas, pourquoi n'annonce-t-il pas l'ouverture de cette enquête à la Chambre des communes?

**L'hon. Erik Nielsen (Yukon):** Madame le Président, si j'ai bien compris, nous nous ferons un plaisir de soutenir cette proposition et nous consentons à revenir à la période des questions pour permettre au ministre de faire une déclaration à l'appel des motions, afin que la Chambre soit renseignée en premier.